26me Année N° 6152 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 9 Novembre 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 25 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureau de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 8 NOVEMBRE

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	7 NOV.	8 NOV.
3 0/0	85 60 ./.	85 70 ./.
3 0/0 amortissable	86 75 ./.	86 75 ./.
Amortissable nouveau.	85 75 ./.	86 00 ./.
4 1/2 0/0.	113 00 ./.	113 00 ./.
Emprunts 5 0/0.	117 00 ./.	117 00 ./.

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié et Cº

Cours de clôture.	A terme 7 NOV.	8 NOV.
3 0/0	86 07	86 40
3 0/0 amortissable	86 65	87 00
3 0/0 amortissable nouv.	85 92	86 17
5 0/0	117 30	117 47
Banque de France	6600 00	6475 00
Banque d'Escompte.	875 00	870 00
» Hypothécaire	670 00	670 00
» de Paris.	1265 00	1262 00
Foncier Algérien	670 00	670 00
Foncier de France	1745 00	1745 00
Mobilier.	740 00	728 00
Générale	865 00	867 00
Union	2545 00	2420 00
Suez	2377 00	2368 00
Unifiée	367 00	365 00
Italien	89 10	89 15
Russe 1877.	93 3/8	93 1/8
Landerbank.	0000 00	1222 00
Banque ottomane	727 00	727 00
Chemins espagnols	870 00	860 00
Chemins autrichiens	720 00	717 00
Lombards	316 00	310 00
Nord d'Espagne.	703 00	700 00
Saragosse.	577 00	575 00
Panama	512 00	510 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4, rue Nain.

Cours de clôture	Comptant 7 NOV.	8 NOV.
Florin or 4 0/0	80 50	00 00
Italien 5 0/0	89 10	89 25
Mongrois 6 0/0	103 00	103 15
5 0/0 Russe 77	92 95	93 00
Turc	14 70	14 60
Egypte 6 0/0	367 50	365 00
Suez	2380 00	2370 00
Foncier	1745 00	1730 00
Banque de France	6500 00	6300 00
Mobilier Espagnol	872 00	860 00
Panama	510 00	510 00
Omnibus.	1400 0	1390 00
Gaz Parisien.	1670 00	1660 00
Cº Gén. Transatlantique.	610 00	610 00
Cº Fon. de France et d'Alg.	580 00	570 00
Crédit Général Français.	825 00	82[illegible] 00
Orléans	1335 00	1330 00
Lyon.	1790 00	1790 00
Ouest	835 00	840 00
Nord.	2140 00	2120 00
Midi	1360 00	1320 00
Est	790 00	790 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Hâvre, représentés à Roubaix, par M. Buiteau-Grymonprez :

Havre, 8 novembre.
Ventes 1.200 b. Marché ferme.

Liverpool, 8 novembre.
Ventes 12,000 b. Marché ferme.

New-York, 8 novembre.
New-York. 11 5/8
Recettes 46,000 b.
New-Orléans low middling 81 1/2
Savannah » » 80 ./.

Bulletin du jour

Après la parade le drame, après M. Amagat, l'aigle de Saint-Flour, et M. J. Ferry chantant ses louanges, M. Naquet et M. Le Faure qui ont enfin mis le cabinet au pied du mur et réduit à néant les singulières justifications tentées samedi par le président du conseil.

C'est M. Naquet qui a ouvert le feu Radical rallié à l'opportunisme, le député de Vaucluse a été singulièrement dur pour les membres du cabinet en général et pour M. Ferry en particulier.

M. Jules Ferry, a-t-il dit, a tenté de déplacer les responsabilités, mais il n'a pas réussi à justifier le gouvernement. Celui-ci aurait dû, en demandant les crédits, provoquer un débat à fond sur sur la question tunisienne. Rien dans les exposés présentés à la précédente Chambre ne faisait prévoir l'extention qui allait être donnée à l'expédition. L'exiguité des crédits sollicités par le ministère explique la confiance avec laquelle la Chambre y consentit.

M. Naquet a reproché ensuite au gouvernement sa déclaration « qu'il ne poursuivrait pas d'enquête sur l'incident de l'Enfida et qu'il déclinait toute solaridité avec cette affaire. » Cette déclaration était faite pour laisser croire que le seul but de l'expédition était d'assurer la sécurité de nos frontières. On a été plus loin alors que la Constitution interdit toute déclaration de guerre sans l'assentiment des Chambres. M. Ferry, a ajouté M. Naquet, n'a pas craint de dire, en donnant lecture du traité du Bardo, que l'expédition touchait à son dénouement, alors qu'elle commençait seulement. Le cabinet a manqué de confiance dans le patriotisme de la Chambre en ne déclarant pas franchement qu'il voulait faire une guerre.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Naquet a montré le cabinet uniquement préoccupé de ramener dans la nouvelle Chambre de la majorité de l'ancienne. M. Naquet a blâmé ensuite le général Farre d'avoir désorganisé la mobilisation au risque de compromettre la sécurité du pays.

La responsabilité de ces faits retombe d'ailleurs sur le ministère entier. Et il a conclu en rappelant la tradition qui interdit aux membres du cabinet de faire partie du futur ministère. Venant d'un homme qui passe pour être inféodé à M. Gambetta, cette déclaration est assurément significative, et nous ne nous étonnons pas de l'émotion qu'elle a produite dans la Chambre.

Après M. Naquet, qui s'était particulièrement attaché à la politique générale du cabinet, M. A. Le Faure est venu prononcer un réquisitoire des plus écrasants contre le ministre de la guerre. Le général Farre a essayé de répliquer, mais devant le silenée glacial de la Chambre, il n'a pu que balbutier, si bien que ses paroles n'arrivaient même pas jusqu'aux tribunes. M. Des Roys lui a répliqué. Le seul point à retenir de son discours, c'est la distinction qu'il a établie entre l'armée et le ministe de la guerre, que ce dernier représentait comme attaqué par les interpellants.

Cette manœuvre enfantine déjouée, M. des Roys a réclamé le renvoi de la discussion à aujourd'hui, et la séance a été levée.

M. Clémenceau doit, paraît-il, partir après M. des Roys, puis M. Ferry, puis M. Ballue, qui appuiera la demande d'enquête que proposera M. Clémenceau. On votera ensuite. Quelle sera la sanction de ces débats ? M. Naquet proposera un ordre du jour visant le cabinet, nous dit une dépêche, mais, ajoute l'*Agence Havas*, « l'ordre du jour pur et simple a des chances de réunir la majorité ! » Les pires ennemis du régime parlementaire seraient enchantés si la Chambre avait la faiblesse de sanctionner ainsi les fautes si lourdes et si graves que des députés, républicains cependant, viennent de dénoncer à la tribune !

NE TOUCHEZ PLUS A LA FRANCE

NE TOUCHEZ PLUS A L'ARMÉE !

Il ne suffisait pas à M. Jules Ferry de déroger à toutes les habitudes parlementaires et d'intervertir tous les rôles en prenant lui-même l'offensive, au lieu d'attendre l'attaque dont il était menacé, en « s'interpellant, en un mot, lui-même, comme on le lui a dit justement ; ce n'était pas assez pour lui d'être l'apologiste de ses propres actes et de ceux du général Farre, le panégyriste du petit ministère qui n'a été créé et mis au monde que pour servir de précurseur — pour ne pas dire de repoussoir — aux grands ministres qui nous sont annoncés par tous les prophètes de l'opportunisme ; il lui a plu de se faire le défenseur de deux causes qui étaient gagnées d'avance, le champion de deux nobles clientes que personne n'attaquait ; il a trouvé habile de terminer son discours en prenant sous sa protection les grands intérêts politiques et militaires du pays et en conjurant ceux qui l'écoutaient « de ne pas toucher à la France, de ne pas toucher à l'armée » !

Il peut se faire que cette péroraison à effet ait produit quelque impression sur les amis de M. le président du conseil, sur ceux qui étaient gagnés d'avance et qui ne cherchaient qu'un prétexte pour applaudir ; mais il est impossible que tous les esprits non prévenus, que tous les auditeurs impartiaux ne se soient pas aussitôt demandé : A qui s'adresse donc cette objurgation emphatique ? Et qui de nous voudrait toucher à la France, voudrait toucher à l'armée ? M. Ferry n'ignore pas que ceux qui contestent les grands intérêts politiques de notre pays en Algérie et même en Tunisie, ceux qui n'ont aucun souci de l'honneur de nos troupes, du prestige de notre drapeau, ne forment qu'une infime minorité, non seulement dans la Chambre, mais dans la presse, mais dans le public. S'il n'avait à se justifier que devant ceux-là, s'il n'avait à répondre qu'à ceux qui disent : « Abandonnez tout ce que vous avez essayé jusqu'ici de protéger sur la côte africaine, humiliez-vous devant Mustapha ; faites amende honorable au Bardo, » sa tâche ne serait point difficile et son portefeuille ne serait pas bien menacé. Mais il trouve plus commode de les prendre à partie que de s'attaquer à des adversaires bien autrement sérieux, que de se défendre contre cette immense majorité d'hommes raisonnables, et, qui plus est, de bons citoyens, de vrais Français, qui ne reprochent pas au Gouvernement d'avoir protégé les intérêts de la France en Afrique, mais de les avoir mal protégés ; qui n'accusent pas M. Ferry et ses collègues d'avoir employé pour cette mission notre armée et notre marine, mais de s'être servi de nos forces navales et militaires sans habileté, sans discernement, sans prévoyance.

A ceux-ci — et nous le répétons, c'est une majorité considérable qui se compose non-seulement de tous nos amis de la droite, mais de tous les modérés, de tous les indépendants de la gauche — à ceux-ci M. le président du conseil n'a pas besoin de dire : Ne touchez pas à la France ! ne touchez pas à l'armée ! Ils ont autant, et plus que lui, de sollicitude pour la légitime influence que notre pays doit exercer dans la partie septentrionale du continent africain.

Ils ont aussi beaucoup de sollicitude pour nos jeunes soldats, pour nos vaillants officiers, et ce n'est point à eux que M. Jules Ferry a sujet de dire : « Ne faites rien qui puisse porter une atteinte, si faible qu'elle soit, à la juste reconnaissance que nous devons à l'armée et à ceux qui la conduisent. » Nous avons une vive reconnaissance pour nos courageuses troupes et pour leurs excellents chefs, et c'est pour cela que nous ne voulons pas confondre leur cause — comme M. le président du conseil semblait hier nous y convier — avec celle de M. Jules Ferry et de M. le général Farre ; nous ne croyons pas porter la moindre atteinte à l'estime, à la gratitude que nous avons pour eux, en disant qu'ils aurait mieux fait encore et surtout qu'ils auraient beaucoup moins souffert, s'ils avaient été dirigés par un ministre de la guerre moins incapable.

Nous avons beaucoup de sollicitude pour nos soldats, et c'est précisément pour cela que nous nous sommes tant émus en apprenant quelles fatigues, quelles privations l'incapacité de ce ministre leur avait imposées, en voyant de quelles imprévoyances, de quelles négligences ils avaient été victimes.

Ah ! s'écrie le *Moniteur Universel* ce n'est point à M. Jules Ferry de nous dire : « Ne touchez pas à la France, ne touche» pas à l'armée !» et ici encore, il intervertit audacieusement les rôles. C'est nous, au contraire, c'est l'opinion presque unanime du pays qui a le droit de vous tenir ce langage auquel vous avez vainement essayé de vous dérober. Vous n'avez que trop touché aux intérêts les plus sacrés de notre pays; vous n'avez que trop travaillé à nous déconsidérer aux yeux des autres peuples et à faire de nous la risée de l'Europe. Vous n'avez que trop touché surtout à notre système militaire; vous ne vous êtes que trop appliqués à désorganiser nos régiments à disloquer nos bataillons, à détruire enfin tout ce que vos prédécesseurs, les Cissey, les Bertauld, les Gresley avaient fait pour notre sécurité nationale; c'est donc à nous qu'il appartient de vous dire — non point, hélas ! ne touchez pas, puisqu'il est trop tard pour cela — mais ne touchez plus à la France ! ne touchez plus à l'armée !

CHAMBRE DES DÉPUTES

(Service télégraphique particulier)

Séance du 7 novembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

L'INTERPELLATION SUR LES AFFAIRES DE TUNISIE

M. Naquet monte à la tribune et dit que les déclarations de M. Ferry ont eu pour résultat de préciser la discussion et de justifier M. Roustan contre les accusations posées contre lui dans les différents meetings.

L'orateur nie qu'il y ait aucune solidarité entre le ministère actuel et l'ancienne Chambre. En votant les crédits et en ratifiant le traité du Bardo, la Chambre n'a pas assumé la responsabilité que le ministre prétend lui faire incomber.

M. Jules Ferry invoque l'autorité de MM. Guizot et Drouyn de Lhuys pour justifier l'occupation. Lors du vote définitif du 4 avril dernier, le gouvernement aurait dû alors faire connaître et faire partager à la Chambre l'opinion de ces hommes politiques.

Si le ministre avait déclaré, le 7 avril, son intention d'occuper la Tunisie, la Chambre aurait jugé si le résultat justifiait les efforts demandés au pays.

Dans les crédits successivement demandés, jamais il n'a été question de l'occupation de la Régence. On parlait seulement de réprimer les tribus de la frontière.

Lors de l'interpellation de M. Janvier de la Motte, le ministre n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte pour s'expliquer nettement et si la Chambre a voté alors un ordre du jour de confiance, c'est qu'elle était convaincue que la guerre ne serait jamais déclarée sans le consentement du Parlement, conformément à la Constitution.

Jamais la Chambre ne pouvait supposer que l'occupation était aussi imminente. Au retour des vacances seulement, apparaissent les négociations qui doivent se terminer par le traité du 12 mai.

A cette dernière date le Parlement n'était plus libre, le gouvernement avait pour devoir en apportant le traité de faire connaître quelles conséquences militaires pouvaient en résulter.

Le gouvernement a été coupable, non pas en faisant la guerre pour défendre les intérêts français ; mais en manquant de confiance envers la Chambre, en cachant ses projets.

En obéissant à des préoccupations électorales, le Gouvernement a voulu paraître victorieux, sans paraître faire la guerre, de la situation douteuse dont la cause a été la préoccupation de ne pas ramener à la Chambre une majorité divisée.

Abordant ensuite le côté militaire de la question, l'orateur constate que pas un transport n'était prêt. Il signale aussi l'état déplorable dans lequel se trouvaient les ambulances, le rappel des troupes et les considérations justificatives invoquées.

Le ministre n'a-t-il pas, en effet, avoué que l'organisation militaire avait été bouleversée par l'envoi des troupes en Tunisie et que la France était alors incapable de se défendre, si une guerre européenne avait éclaté.

Le gouvernement a risqué le sang et l'argent des Français pour des préoccupations électorales, puisqu'il déclare, aujourd'hui, qu'il se retire des affaires. Il faut demander à leurs successeurs comment ils veulent sortir de cette aventure.

M. Janvier de la Motte dit qu'il avait eu l'intention de protester contre l'expédition de Tunisie, mais qu'il n'a rien à ajouter au discours de M. Naquet.

DISCOURS DE M. LE FAURE

M. Le Faure, annonce qu'il va traiter les côtés militaire et financier de la question.

Il nie absolument que la Chambre, en votant le crédit de dix-sept millions demandé par le gouvernement, ait accordé un blanc-seing au ministre, comme celui-ci l'a prétendu.

Le principe sur lequel se base un gouvernement républicain est la vérité.

Le ministère y a manqué.

Le ministère avait décidé, à la fin de juillet, la campagne d'automne. Loin de faire connaître sa décision, il annonçait un dénoûment prochain et le ministre la guerre fixait au 10 juillet la fin des opérations.

La seconde demande de crédit faisait prévoir, que la somme demandée, servirait au rapatriement des troupes. Le ministre disait qu'ainsi, l'expédition devait être terminée le 10 juillet.

L'orateur discute un système d'imputations qui paraît correct au ministre et cependant, il blâme la Cour des comptes de l'Empire.

Au point de vue militaire, on avait en Avril, oublié la mobilisation, compromis l'armée toute entière, en épuisant des régiments auxquels on a pris deux bataillons pour fournir TRENTE MILLE HOMMES en Tunisie !

Au mois de Juillet seulement, on a fait revenir 16000 hommes, pour les remplacer par 100 0 autres. Où donc est l'intérêt sanitaire dans cette opération ? Des troupes nouvelles non acclimatées remplaçent les troupes faites au climat ; le 14e régiment de ligne apporte la fièvre typhoïde dans l'armée.

Le Gouvernement sa trompé, le pays au point de vue de la mortalité dans les hôpitaux de Tunisie, et il a fait paraître une statistique mensongère, en comparant la mortalité en France et en Tunisie, et en exagérant cinq fois la mortalité de notre pays, pour obtenir un résultat favorable.

En ce qui concerne le service de la santé, une déplorable défense avait été faite aux chefs de corps, de réquisitionner les palais et les monuments publics, dans lesquels nos soldats auraient pu trouver un abri ; on connaissait la mauvaise qualité des eaux en Tunisie, et cependant jusqu'à la date du 14 septembre dernier, nos troupes ont manqué de thé.

L'orateur lit une lettre du ministre de la guerre, signalant les congés demandés par les officiers de santé, du corps expéditionnaire. Cette défaillance imputée au service médical est inexacte : tous ont fait leur devoir ; les demandes de congés n'ont été adressées aux officiers supérieurs, que par des typhoïdes. Beaucoup d'entre eux sont morts.

En septembre, M. le ministre de la guerre contrairement aux promesses qu'il avait faites, envoyait en Tunisie les hommes de la classe 1876.

La circulaire que nous visons a causé une vive, mais courte émotion, car une décision contraire fut prise immédiatement et le ministre renvoya aussitôt les militaires de la classe 1876 dans leurs foyers, en même temps, que 50.000 hommes partaient en Tunisie.

M. le général Farre a accordé des congés aux troupes, dans la proportion de 50 pour cent, maintenant il ne reste plus dans la Régence que 30 à 40,000 hommes d'infanterie.

Les régiments ont 384 hommes, les compagnies, quelques soldats, il se produit alors ce fait, que les régiments ayant des détachements en Tunisie se trouvent dans l'impossibilité de les compléter, et pendant ce temps on emploie deux régiments pour faire une escorte d'honneur au président de la Chambre.

Dans l'artillerie, la situation est la même ; la grande faute du ministère est d'avoir touché à l'armée.

RÉPONSE DU MINISTRE DE LA GUERRE

M. le ministre de la guerre affirme que toutes les précautions possibles ont été prises, dès le début de l'expéditions pour assurer le bien-être des troupes. Grâce à elle, les désastres que l'on éprouve ordinairement au début des guerres africaines ont été évités. Le matériel médical a été parfaitement organisé. Les hôpitaux ont été pourvus de toutes les choses nécessaires.

Les places disponibles dans les hôpitaux n'ont pas été toutes occupées. La moyenne des entrées dans les hôpitaux d'Algérie, pendant les années 1875 à 1878, a été de 4.22 pour cent, donc, les troupes ont été peu éprouvées par les fatigues de la guerre.

Pendant ces 6 mois, il y a eu 782 morts et cela, à une époque ou des troupes ayant habité l'Algérie pendant 7 ans éprouvent d'ordinaire une mortalité plus considérable.

Le 142e a, peut-être, porté la fièvre typhoïde en Algérie, car cette maladie sévit dans la France entière, mais elle se vissait également sur tout le littoral algérien, avant l'arrivée du 142e de ligne.

Le ministre dit, qu'il a envoyé 2 bataillons par régiment en Tunisie pour ne pas compromettre la mobilisation qui pouvait se faire avec les deux bataillons restant.

La guerre se prolongeant, on a fait remplacer l'un des deux bataillons envoyés, par le 4e bataillon de chaque régiment, mais sans porter atteinte à la mobilisation.

Le gouvernement a rappelé les troupes en juin, pour leur permettre de se reposer des fatigues de l'expédition, au fur et à mesure du développement des opérations, des troupes envoyées de Toulon et de Marseille, arrivaient plus rapidement sur le théâtre de la guerre.

Les réquisitions n'ont pas été faites en Tunisie, et cependant toutes les troupes ont eu toutes les installations nécessaires.

Le général Farre dit, que c'est sur son ordre, que le palais Khérédine a été occupé.

Une lettre du ministre, relative aux officiers de santé, publiée par indiscrétion, affirmait un fait exact, dont les médecins qui ont fait leur devoir, ne sont pas responsables.

Les hommes de la classe 1876 qui se trouvaient en Tunisie, ont été conservés sous les drapeaux, ceux qui étaient en France ont été renvoyés dans leurs foyers.

L'orateur explique que le service de 40 mois, a l'inconvénient de diminuer l'effectif de l'armée pendant l'hiver ; toutefois les hommes sont toujours à la disposition des chefs de corps.

Aucun congé n'a été accordé aux troupes du corps expéditionnaire. Les jeunes troupes qui occupaient la Régence ont fait preuve, d'une résistance remarquable.

L'orateur regrette en terminant de n'avoir pu défendre plus éloquemment les généraux si souvent attaqués.

INTERPELLATION DE M. LE COMTE DE ROYS

M. le comte de Roys, dit que les généraux n'ont jamais été attaquées ; ils ont fait leur devoir. On a attaqué seulement la politique du gouvernement et l'administration du ministre de la guerre.

Au point de vue de la politique générale, il faudra savoir le but réel de l'expédition tunisienne, ce sera la meilleure réponse aux soi-disant calomnies. Personne ne connait encore la vérité.

Pourquoi le gouvernement a-t-il comblé d'honneurs après le traité du Bardo, le premier ministre du Bey connue pour son hostilité envers la France et si, au contraire, ce ministre était notre ami, pourquoi l'avoir laissé remplacer par un autre qui nous est hostile ??

On a dit, que le gouvernement s'était opposé à l'envoi d'un officier supérieur Tunisien pour pacifier les tribus révoltées. C'est un fait qu'il faut éclaircir.

M. le comte de Roys, loue le ministre, e sa sollicitude envers les troupes, mais il a té mal informé, autrement il n'aurait pas envoyé en Tunisie le 142e, qui était infesté par la fièvre typhoïde.

Les médicaments ont manqué, ceci est prouvé. La nouvelle organisation n'était pas encore en vigueur et l'intendance n'était pas au courant des services sanitaires.

Depuis le mois d'avril, le ministre a interdit les correspondances des médecins avec le conseil de santé, et toutes leurs lettres ont dû forcément passer par l'intendance.

L'orateur termine en reprochant au gouvernement d'avoir compromis l'armée, par une politique d'aventures et par un ensemble de mesures fausses.

La séance est levée à 6 h. 1/2. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. Gambetta et les traités de commerce

Le *Mémorial* reçoit de l'un de ses abonnés la lettre suivante :

Lille, le 7 novembre 1881.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Mémorial de Lille*,

En publiant, d'après le correspondant parisien du *Times*, les détails sur l'entrevue qui eût lieu à Paris, le 30 octobre dernier, entre M. Gambetta et le prince de Galles, l'*Echo du Nord* dit, « qu'il ne » paraît pas que la question du traité de » commerce ait été soulevée, malgré la » présence de sir Charles Dilke. »

Il semble plus probable, au contraire, que M. Gambetta s'est occupé de nos intérêts dans cette entrevue. Il les a tant à cœur !

L'*Echo du Nord* écrivait le 5 novembre :

« On ne peut s'imaginer que M. Gambetta, dans le but d'être agréable aux Anglais, sacrifie les intérêts de l'industrie française et adopte les concessions que le libre-échangiste Tirard a refusées. »

L'*Echo du Nord* feint de ne pas connaître M. Gambetta, le « *Roi de la République*, » le « *tout puissant Gambetta*, » — son ami enfin !

A-t-il donc oublié que le sinistre dictateur eût ses petites entrevues avec le prince de Galles à Paris, après ses voyages mystérieux à Londres ? N'a-t-il pas souvenance de ce qu'écrivait M. Gambetta dans la *République française*, en juin 1878. Il disait : « Que viennent soutenir » les filateurs dans l'enquête ? Qu'ils sont » ruinés ou peu s'en faut, qu'ils paient le » charbon, les machines, la main-d'œuvre, le lin ou le coton peut-être plus » cher que leurs concurrents étrangers, » eh bien ! si tout cela est vrai, qu'ils liquident ! »

Qu'ils liquident !

qu'ils meurent et qu'on n'en parle plus

Voilà les paroles du maître !

Et après cela l'*Echo du Nord* ne peut *pas s'imaginer que M. Gambetta sacrifiera les industriels, à ses propres intérêts*! On n'est trahi que par les siens!

L'*Echo du Nord* n'a pas oublié, cependant, les paroles qui ont été dites le 29 mai 1878 lors d'une démarche faite auprès de M. le Préfet du Nord, M. Cambon, par un certain nombre d'industriel.

On a dit à M. le Préfet, le 29 mai 1878 : « Il y avait à Lille et aux environs 150 » *filatures* il y cinq ans, — voici la liste : » Depuis lors, *vingt* filateurs, — dont voici » les noms — ont fait faillite, ou se sont » ruinés.

» *Quinze* filatures ont été démolies, et » les exploitants ont renoncé au métier.

» *Quinze* établissements sont arrêtés » pour être vendus ou loués ; on ne trouve preneur à aucun prix. Si cet état de » choses se continue, si on ne protége » pas notre industrie, avant deux ans, il » y aura vingt noms à ajouter à cette » triste nomenclature, et puisque M. Gambetta est l'arbitre de nos destinées, » nous vous prions, M. le Préfet, de lui » exposer nettement la situation, il y a » urgence. »

Nous ne savons pas si M. Cambon, Préfet du Nord, a exposé la situation, mais ce que nous savons, c'est que la prédiction s'est trop bien réalisée.

Depuis le 29 mai 1878, il a fallu ajouter:
1° à la liste des filateurs ruinés 5 noms
2° — filatures démolies 11 dº
3° — filatures arrêtées 3 dº

Ainsi, sur 150 filatures, qui existaient en 1878, — 81 restent debout, mais on continue à mettre en pratique le système recommandé par M. Gambetta, l'illustre

« On liquide. »

Où sont les belles promesses faites aux délégués des chambres de commerce et aux délégués des ouvriers, par M. Grévy, président de la République, qui déclarait que « leurs demandes seraient examinées avec l'attention qu'elles méritent. » (Mai 1879).

Et pendant ce temps les Anglais travaillaient à établir à Paris une chambre de commerce, pour s'occuper de leurs intérêts, sous crivaient des sommes considérables, pour aider au mouvement libre-échangiste.

Que faisait-on? Démarches sur démarches, recevant de l'eau bénite de cour, sans s'apercevoir qu'on est joué, vendu depuis longtemps à l'Angleterre ! Il n'y a que l'*Echo du Nord* qui ne voit pas cela.

Agréez, etc. *Votre abonné.*

HORRIBLES DÉTAILS

DE LA DÉMISSION DE M. ALBERT GRÉVY

Qu'on ne dise pas que ceci n'est pas scrupuleusement exact ! J'étais derrière la porte, l'œil et l'oreille au guet. Je n'ai perdu ni un mot, ni un mouvement.

Il s'est incliné devant un portrait-album de Gambetta, et il a dit textuellement :

INVOCATION

Honneur à Léonmagne...Es-tu content de moi?
Ai-je bien dépouillé la peau du vice-roi ?
Ai-je assez bien troqué, courbant enfin la tête,
Contre le bonnet grec le turban du Prophète ?
A mon petit magot ai-je droit de toucher ?
Puis-je planter mes choux, couper mes bois, [faucher
Mes prés et chaque soir, libre de tous scrupules,
Faire cent point — liés — avec mon frère Jules,
Le billard d'autrefois et les échecs d'antan, ..
Ai-je compris la voix qui m'a dit : Furt! [va-t-en ?
— Ah! j'étais seul, fichu, seul et pourtant [tenace,
Une Chambre qui gronde, et s'agite, et menace,
Bou-Amema, Saussier, Thomson, Constans, [tous, tous,
Ministres, ennemis, traîtres, rivaux, jaloux,
Cinq cents ordres du jour luisant déjà dans [l'ombre,
Des pièges, des écueils, des traquenards sans [nombre,
Et les tribus du sud rebelles à mes lois,
Tout pressé, tout pressant, tout à faire à la [fois !
Je t'ai crié : Par ou faut-il commencer, maître ?
Et tu m'as répondu : Bita, par te démettre !

. . . . . .

Ici l'inspiration l'a abandonné soudainement, et c'est en vile prose qu'il a écrit à M. le président du conseil pour lui adresser sa démission. (*Gaulois.*)

LETTRE DE PARIS

Paris, le 7 novembre 1881.

La réunion de l'extrême gauche, qui a eu lieu avant la séance, n'apprendra rien de nouveau à personne. Comme la mise en accusation, la demande d'enquête fera fiasco On s'en doutait depuis vendredi. Sous prétexte de tactique parlementaire, M. Clémenceau et ses amis ignorent encore ce qu'ils feront dans le cas où la demande d'enquête, présentée comme conclusion du débat actuel, viendrait à être repoussée (aimable naïveté) ! Ils ne savent pas s'ils la déposeront sous forme de proposition législative où s'ils s'adresseront au pays par un manifeste.

On s'est entretenu à la Chambre, au moment de l'ouverture de la séance, de l'abominable réunion publique qui a eu lieu hier à la salle Lévis, et où on a prêché l'assassinat de nos trois présidents, le massacre de la bourgeoisie et l'incendie de Paris.

On objectera que c'est là le fait d'une infime minorité ; mais on en disait autant à la veille du 18 mars. Ce qui semble alarmant, c'est que les meetings communards se multiplient, et que ce n'est plus seulement à Paris, mais en province, qu'on les voit étaler leurs doctrines révolutionnaires.

A ces observations, les amis de M. Gambetta répondent : Patience ! patience ! Laissez venir le grand ministère, et il sera fait bonne justice des perturbateurs quels qu'ils soient. Bien que ces assurances tendent à témoigner que l'intransigeance est devenue la bête noire par excellence de nos gouvernants et qu'elle a remplacé le cléricalisme, je tiens à constater qu'elles n'ont jusqu'à présent convaincu personne.

L'opinion générale, que la discussion sur les affaires de Tunisie se termine ce soir ou demain, c'est que le cabinet n'aura pas précisément à s'en plaindre. En effet, ce n'est pas même un ordre du jour de blâme que chacun aperçoit en perspective, mais un ordre du jour pur et simple. Après ce résultat, il va sans dire que tous les ministres actuels, sans même en excepter le général Farre pourront faire partie du grand ministère. Ne seront-ils pas sortis blancs comme neige du débat ?

Cette réflexion en amène une autre, c'est que la majorité qui vient de se révéler doit donner toute confiance à M. Gambetta pour gouverner, comme il l'entendra. Elle est acquise à tous les ministères présents et futurs et il n'y a pas à se gêner avec elle.

Le discours prononcé samedi par M. Jules Ferry contient, comme vous le savez, une défense des procédés militaires du général Farre, qui ont soulevé dans le pays une réprobation universelle. Bien qu'il fallût, vous en conviendrez, un rare aplomb pour proclamer à la tribune l'excellence de ces procédés ou un grand dévouement pour les défaillances d'un collègue, on dit que le ministre de la guerre n'a pas été satisfait de la manière dont le président du conseil a plaidé sa cause. En tous cas, s'il fallait s'en rapporter à l'organe de l'Elysée, la *Paix*, M. Jules Ferry a eu le tort de se compromettre lui et ses autres collègues, en entreprenant la défense d'une cause perdue à l'avance.

« Le général Farre peut être un homme